

BSI

CA CHABRIER AVOCATS
Monsieur Karim Khoury
Avocat
Monsieur Hervé Crausaz
Avocat
3, rue du Mont-Blanc
PO BOX 1363
CH - 1211 Genève 1

Genève, le 5 août 2015

Concerne : Monsieur Romário DE SOUZA FARIA

Chers Maîtres,

Nous faisons suite à votre courrier du 29 juillet écoulé dont nous avons pris bonne connaissance.

Nous vous informons par la présente que nous avons déposé plainte pénale auprès du Procureur Général de Genève en date du 4 août 2015.

Nous annexons à la présente copie de cette plainte.

Nous vous en souhaitons bonne réception et nous vous prions d'agréer, chers Maîtres, nos meilleures salutations.

BSI SA



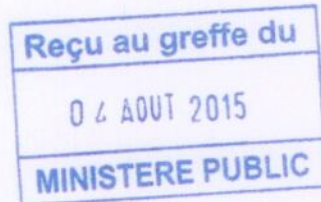
Alfonso Bettosini
Directeur adjoint



Rossella Berger
Sous-directeur

A.M.

BSI



Par Porteur

Monsieur Olivier Jornot
 Procureur Général
 Ministère Public
 Route de Chancy 6B
 Case postale 3565
 CH – 1211 Genève 3

Genève, le 4 août 2015

Concerne : Plainte pénale contre inconnu

Monsieur le Procureur Général,

BSI SA a le regret de devoir porter à votre connaissance les faits suivants, constitutifs de délits pénaux graves, commis par inconnu:

En date du 24 juillet 2015, le magazine brésilien Veja a publié un article, dont nous annexons une copie à la présente, consacré au Sénateur Romario de Souza Faria, ancien footballeur brésilien de renommée mondiale. Ledit magazine mentionne que Monsieur Romario de Souza Faria est titulaire d'un compte auprès de la Banque BSI en Suisse, et publie un extrait du compte N° 032254AA du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015.

Nous avons pu établir avec certitude que ce relevé de compte est un faux et que Monsieur Romario de Souza Faria n'est dès lors pas titulaire dudit compte auprès de notre Banque en Suisse.

Les faits qui précèdent nous semblent constitutifs de divers délits pénaux graves, en particulier le faux dans les titres (art. 251CP). Au vu de ces faits, BSI sollicite l'ouverture immédiate d'une procédure pénale.

En vous remerciant de la suite que vous donnerez à la présente plainte pénale, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Procureur Général, l'expression de notre très haute considération.

BSI SA



cc: Mes Hervé Crausaz et Karim Khoury, Chabrier Avocats

Ann. Ment.